FICHE PROGRAMME

INCENDIE **Référence : PR1051**

RECYCLAGE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION INCENDIE

Réglementation : ***Article R 4227-39***
La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Ces exercices et essais périodiques ont lieu au ***moins tous les six mois***. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.
Article R4323-106
L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.
Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Pré Requis :
Les stagiaires doivent être en possession d'un certificat médical d'aptitude de port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant) à jour et être en bonne condition physique.
Avoir suivi et validé la formation initiale « Equipier de Seconde Intervention ».

Profil du stagiaire :
Personnel d'intervention concerné par le port de l'appareil respiratoire isolant (ARI) à circuit ouvert.

Objectifs :
Acquérir les connaissances à la prévention des incendies dans l'entreprise.
Etre capable de reconnaître les différents extincteurs et moyens de première et de seconde intervention misent à la disposition du personnel sur le site.
Etre capable d'agir contre le début d'un incendie avec les moyens de première et de seconde intervention misent à la disposition du personnel sur le site.
Etre capable de donner l'alerte et reconnaitre le signal sonore d'évacuation.
Connaitre les consignes et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
Permettre aux équipes de sécurité ou toute personne obligée d'intervenir dans une atmosphère non respirable en toute sécurité.
Savoir porter, maintenir et vérifier l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert et/ou fermé.

Durée et rythme: 1 jour soit 7 heures

Effectif : Groupe de 1 à 8 participants.

Format :
Présentiel

Programme :
Théorie
Le Feu.
Les causes des incendies.
La fumées et ses dangers.
Les combustions.
Les modes de propagation.
Prévention et protection.
Classes de feux.
Procédés d'extinction.
Les moyens de première intervention
Les moyens de seconde intervention
Alarme et alerte.
Conduite à tenir face au feu.
Consigne d'évacuation.
Conduite à tenir pendant l'évacuation.
Les ARI (Appareil Respiratoire Isolant).
Descriptif et technique.
Les règles de sécurité du port de l'ARI (Alarme, alerte).
Les contraintes physiques et le port de l'ARI.
La sécurité et l'intervention.
Travail du binôme.
Ligne de vie et détecteur d'immobilité.
Le port de l'ARI et son fonctionnement.
Port et autonomie de l'ARI.
Dosage de l'effort.
Reconnaissances et prévention.
Sauvetage et recherche de blessé.
Intervention avec port de l'ARI.
Maintenance préventive et stockage des ARI.
Recherche des victimes : calcul du temps (loi de Mariotte).
Utilisation de commande et cordage.

Pratique
L'exercice est effectué avec un générateur de flamme à gaz « PYROS » écologique.
Utilisation des moyens de première intervention.
Mise en œuvre des moyens de seconde intervention.
Une visite de l'entreprise peut être réalisée à la fin de la formation.
Port de l'appareil respiratoire isolant lors d'exercice.

Evaluation de stage :
Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :
Utilisation d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
Mise à disposition d'un générateur de flamme, d'extincteurs (EP, CO^2) et des Equipements de Protection Individuelle.
Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.
Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L’évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu’à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l’issue de la formation par les participants.
Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.
Expérience dans les domaines : Sécurité, Incendie, Appareil respiratoire isolant.
Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.
CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Recyclage :

Préconisation de renouvellement de la formation :
(***conf. Article 4227-39***) Tous les ans avec contrôle des connaissances tous les 6 mois.

Tarifs : nous consulter